



COMMUNICATION GENDARMERIE - COVID 19

Merci de relayer cette information à vos administrés et associations de personnes âgées en utilisant vos différents supports d'information : lettres d'information, bulletins municipaux, panneau à messages variables, application "panneapockets" (pour les communes adhérentes),...

La période de crise que nous traversons actuellement est propice à de nombreuses escroqueries en tout genre.

Le groupement de gendarmerie départementale du Rhône, soucieux de votre sécurité, souhaitait vous informer sur une nouvelle manœuvre frauduleuse. Des individus malveillants se faisant passer pour des gendarmes ou des policiers procèdent au contrôle de l'attestation de déplacement dérogatoire et exigent le paiement immédiat de l'amende de 135€ en cas de non respect des règles de confinement.

Manière d'opérer :

Les individus agissent en tenue civile et sont porteurs de brassard (police ou gendarmerie). Ils contrôlent et vérifient l'attestation de déplacement. En cas de non respects des règles, ils exigent le paiement immédiat de l'amende (135€) et vont même jusqu'à conduire la victime jusqu'à un distributeur automatique de billets.

Ne payez jamais l'amende sur place, les forces de l'ordre (Police ou Gendarmerie) dressent des procès-verbaux électroniques ou papier. Le document permettant de s'acquitter de l'amende est envoyé par voie postale, il n'est jamais remis sur place.

Un contrôle par des membres des forces de l'ordre en tenue civile est possible, notamment chez la Police. Le fonctionnaire doit être porteur d'une carte professionnelle, en cas de doute, n'hésitez pas à demander qu'il vous la présente.

Si vous constatez la présence de faux Policiers ou Gendarmes, composez le 17.

Les référents sûreté du groupement de gendarmerie départementale du Rhône.